

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 1^{er} septembre 2016

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 13

DÉCISION N° 0-24490-2016/DEF/CEMM
portant retrait d'agrément de parrainage de la ville de Blois (Loir-et-Cher).

Du 5 juillet 2016

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-24490-2016/DEF/CEMM portant retrait d'agrément de parrainage de la ville de Blois (Loir-et-Cher).

Du 5 juillet 2016

NOR D E F B 1 6 5 1 2 7 7 S

Références :

Note n° 480/DEF/EMM/CAB du 18 juillet 1983 (n.i. BO).

Lettre association des villes marraines du 21 juin 2016 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 141.7, 470-0.2.8

Référence de publication : BOC n° 40 du 1^{er} septembre 2016, texte 13.

L'agrément de parrainage du chasseur de mines tripartite « *Cassiopée* », accordé à la ville de Blois (Loir-et-Cher) par note n° 480/DEF/EMM/CAB du 18 juillet 1983 (1), est annulé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'amiral,
chef d'état-major de la marine,

Bernard ROGEL.

(1) n.i. BO.